

RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'ALB'INTON

[ARTICLE 1 - Application](#)

Toute demande d'adhésion à l'association Alb'inton implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

[ARTICLE 2 - Nombre de membres](#)

Le nombre maximal d'adhérents est fixé à :

- 130 membres adultes ;
- 40 membres jeunes.

[ARTICLE 3 - Âge des membres](#)

L'âge minimum est fixé à :

- 16 ans pour les créneaux adultes ;
- de 8 à 16 ans pour le créneau d'initiation jeunes.

[ARTICLE 4.1 - Encadrement des jeunes](#)

L'association assure un encadrement uniquement lors du créneau d'initiation jeunes du lundi, de 18h30 à 20h30, hors vacances scolaires.

[ARTICLE 4.2. Accès des jeunes aux créneaux adultes](#)

Un jeune inscrit au créneau d'initiation ne pourra intégrer les créneaux adultes qu'après validation de l'équipe encadrante.

[ARTICLE 5 - Tenue](#)

Les participants doivent se présenter avec une tenue adaptée à la pratique du badminton :

- une raquette ;
- une tenue de sport ;
- des chaussures de sport non marquantes, réservées exclusivement à un usage en gymnase.

[ARTICLE 6 - Adhésion](#)

Est considéré comme adhérent tout joueur ayant :

- transmis l'ensemble des documents demandés par l'association ;

- réglé sa cotisation annuelle selon le montant voté en Assemblée Générale, via la plateforme de paiement retenue par le club.

ARTICLE 7 - Déclaration d'accident.

Tout adhérent victime d'un accident au cours d'une séance de badminton s'engage à informer l'association dans un délai de 2 jours afin de faciliter les démarches administratives auprès de l'assurance. Les déclarations auprès de l'assureur restent soumises aux délais prévus par celui-ci.

ARTICLE 8 - Assurance

Chaque adhérent doit être couvert par une assurance responsabilité civile. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation de biens personnels (ex: casse d'une raquette).

ARTICLE 9 - Créneaux

Les créneaux du mardi soir, jeudi soir et dimanche matin sont réservés aux adhérents adultes à jour de leur cotisation, à partir de 16 ans. Exception : les jeunes adhérents autorisés à évoluer sur les créneaux adultes après validation de l'équipe encadrante.

Le créneau du lundi soir est réservé aux jeunes adhérents du club, sous encadrement, et à jour de leur cotisation.

ARTICLE 10 - Etat de santé

Chaque adhérent s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant le certificat médical (validité 3 ans). Pour les certificats datant de plus d'1 an, nous vous demandons de prendre connaissance du questionnaire de santé Cerfa n°15699*01 afin de déterminer si un certificat plus récent est nécessaire

Chaque adhérent demeure responsable de son état de santé, de son suivi médical et des informations communiquées à l'association. Alb'inton ne pourra être tenu responsable en cas d'informations inexactes, incomplètes ou non communiquées.

ARTICLE 11 - Implication des adhérents

Les membres du bureau assurent l'ouverture et la fermeture de l'accès aux installations.

Chaque adhérent s'engage à :

- participer au montage et démontage des terrains ;
- ranger le matériel et les volants après utilisation ;
- contribuer à la vie du club et aux manifestations organisées dans la saison.

[ARTICLE 12 - Charte de bonne conduite](#)

Tout adhérent s'engage à respecter la charte de bonne conduite du pôle culturel et sportif ainsi que les règles de respect, de fair-play et de convivialité du club (Charte des 10 commandements).

[ARTICLE 13 - Respect des personnes et des installations](#)

Chaque adhérent s'engage à adopter un comportement respectueux envers toutes les personnes présentes et à préserver les installations et le matériel.

Tout comportement violent, discriminatoire, irrespectueux ou toute dégradation pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

[ARTICLE 14 - Sanctions](#)

En cas de non-respect du présent règlement, le bureau pourra prononcer :

- un rappel au règlement ;
- un avertissement ;
- une suspension temporaire ;
- une exclusion définitive sans remboursement de la cotisation.

L'adhérent pourra être entendu avant toute décision.

[ARTICLE 15 - Droit à l'image](#)

Dans le cadre des activités du club (entraînements, rencontres sportives, tournois, événements ou manifestations), des photographies et/ou vidéos peuvent être réalisées afin de promouvoir les activités d'Alb'inton sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches ou tout autre support associatif).

En adhérant à l'association, chaque membre autorise Alb'inton à utiliser son image dans ce cadre, sans contrepartie financière.

Cette autorisation est valable pendant la durée de l'adhésion et uniquement dans le cadre des activités de l'association.

[ARTICLE 16 - Responsabilités des mineurs](#)

Les responsables légaux restent responsables des mineurs en dehors des horaires d'encadrement définis par le club.

[ARTICLE 17 - Séance d'essai](#)

Toute personne peut effectuer une séance d'essai, sous réserve de l'accord du bureau et dans le respect du présent règlement.

ARTICLE 18 - Cotisation

La cotisation versée à l'association est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Fait le 26/06/2026

Signatures :

La présidente
Marion Sénéchal

M. Sénéchal

Le trésorier
Michel LEROY

M. Leroy

Le secrétaire
Sylvain Charlon

Sylvain Charlon

Les membres de la direction collégiale

Bachir Brahimi

[Signature]

Emilie Vancoppenolle

E. Vancoppenolle

Fabien Guers

[Signature]

Jérôme Defrance

Jérôme

Loïc Terrot

[Signature]

Maud Riou

Maud RIOU